



PREFET DE CORSE

Ajaccio, le 6 août 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 13

***Xylella Fastidiosa* : attention aux offres de service frauduleuses**

Depuis la découverte de la présence de la bactérie *Xylella Fastidiosa* en Corse, un certain nombre de sollicitations sont quotidiennement adressées aux particuliers et professionnels concernés potentiellement par la bactérie.

Les auteurs de ces messages proposent ainsi de fournir des traitements ou des solutions « naturelles », qui permettraient d'éradiquer la bactérie ou d'en détruire les insectes vecteurs.

Ces propositions doivent être considérées comme une pratique commerciale trompeuse, voire une tentative d'escroquerie.

Il est en effet rappelé qu'à ce jour, **aucun traitement n'existe pour lutter contre les effets de la *Xylella Fastidiosa* sur les végétaux infectés.**

Seules les mesures mises en place sur le terrain depuis la détection du premier cas positif à Propriano, conformes aux préconisations européennes, **c'est-à-dire la désinsectisation et l'arrachage de certains végétaux**, permettent de lutter avec efficacité contre une éventuelle propagation de la maladie.

Toute sollicitation de ce type devra faire l'objet d'un signalement aux directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations de Corse-du-Sud (ddcspp@corse-du-sud.gouv.fr) ou de Haute-Corse (ddcspp@haute-corse.gouv.fr), ou auprès des forces de l'ordre.